

Un musée pour la mémoire culturelle nationale

Culture & Divertissement

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-12-2007 00:00:17

La ministre de la Culture, Touriya Jabrane Kryatif a indiqué, mercredi, que son département envisage le développement d'un projet de musée pour la mémoire culturelle nationale.

En réponse à une question orale du groupe de l'Alliance des forces progressistes et démocratiques à la Chambre des représentants sur la nécessité d'un musée pour la préservation de la mémoire culturelle nationale, la ministre a précisé que des mesures seront prises dans ce sens, notamment l'élaboration d'un projet de loi sur cette question.

Selon la ministre, il s'agirait notamment d'oeuvres léguées par des intellectuels et artistes défunts qui ne sont pas accessibles à un usage public, ou qui risquent d'être détériorées ou pouvant faire l'objet d'un transfert non responsable par leurs ayant droits.

Souvent, les héritiers, a-t-elle poursuivi, reçoivent une partie ou la totalité du patrimoine et le revendent ou l'utilisent sans tenir compte de sa valeur réelle et immatérielle, et c'est ainsi que se perdent des oeuvres, des manuscrits, des documents rares et de précieux enregistrements.

La ministre a indiqué que ce patrimoine englobe aussi d'importantes propriétés comme les bibliothèques privées de certains créateurs et intellectuels qui constituent, en soi, un précieux acquis qui doit être sauvegardé.

Elle a estimé que la Bibliothèque nationale pourrait intervenir auprès des écrivains et intellectuels marocains afin qu'ils lui fassent des donations de documents et manuscrits en vue d'assurer leur sauvegarde tout en assurant leur accessibilité au public.

Evoquant la détérioration de certaines bibliothèques privées, la ministre a indiqué que des négociations avec les héritiers ont été entreprises en vue de leur acquisition par un établissement public en contrepartie d'indemnités raisonnables, ajoutant que la loi sur les archives adoptée lors de la dernière législature pourrait constituer un cadre pour la sauvegarde d'une partie de ce patrimoine.

En réponse à une question orale du groupe istiglalien de l'unité et l'égalitarisme sur les "remparts historiques", la ministre a expliqué que son département intervient dans la sauvegarde et préservation de ces monuments historiques marocains, indiquant que selon des chiffres provisoires, le Maroc compte près de 300 km de murailles et de remparts de diverses architectures et de différents âges.

La protection juridique de ces sites constitue la première action entreprise par le ministère, qui les a classés comme patrimoine national, a-t-elle ajouté, citant aussi le lancement d'études architecturale et technique préalables pour faire le point sur les conditions, moyens et durées de leur restauration.

MAP